

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAGY SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2010

L'an deux mil dix, le vingt deux mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques DROUHIN, Maire.

Étaient présents : Messieurs Jacques DROUHIN, Gérard AUPETIT, Jean-Marie COURTOIS, Fabrice TESTOLIN, Jean-Baptiste BIGOT, Antoine FENOLL, Mesdames Annick ANTOINE, Christelle INACIO, Marguerite PICHON, Catherine JOUIN REY, Elisabeth SEILER, Muriel NARBONNE, Eliane FABRIS,

Absents excusés : Mr Antoine DELION pouvoir donné à Mme Elisabeth SEILER, Mr Monder AOUADHI pouvoir donné à Mr Jacques DROUHIN.

Secrétaire de séance : Mme Christelle INACIO

Monsieur le Maire ouvre la séance en précisant que le point n°9 Demande de subvention au Conseil Général pour le dossier concernant un ensemble de projet environnementaux est modifié, compte tenu qu'il propose de solliciter également notre sénateur Jean-Jacques HYEST.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25.01.2010

Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le conseil municipal procède à la signature du registre.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS : COMMUNE ET ASSAINISSEMENT 2009

Le conseil municipal sous la présidence du 1^{er} adjoint, se fait présenter le compte de gestion dressé par le percepteur, et le compte administratif dressé par la commune fait apparaître :

COMMUNE

Excédent global d'exploitation de 104.759,15 € se répartit comme suit :

- Excédent d'exploitation 130.102,15 €
- Déficit d'investissement 25.344,46 €

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les comptes de gestion et administratif.

ASSAINISSEMENT

Excédent global d'exploitation de 26.119,51 € se répartit comme suit :

- Excédent d'exploitation 24.490,24 €

- Excédent d'investissement 1.629,27 €

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les comptes de gestion et administratif.

AFFECTATION DES RÉSULTATS COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal du fait des excédents d'exploitation décide d'affecter les résultats des budgets ASSAINISSEMENT et COMMUNE comme suit :

COMMUNE

Affectation en réserve R 1068 en investissement	0,00 €
Report en exploitation R 002	130.102.,61€

ASSAINISSEMENT

Affectation en réserve R 1068 en investissement	0,00 €
Report en exploitation R 002	24.490,24 €

VOTE DES BUDGETS PRIMITIF ASSAINISSEMENT ET COMMUNE

ASSAINISSEMENT

Le budget s'équilibre en section EXPLOITATION en dépenses et recettes à 61.973,97 € et en section INVESTISSEMENT en dépenses et recettes à 23.470,35 €

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le budget proposé

COMMUNE

Le budget s'équilibre en section FONCTIONNEMENT en dépenses et recettes à 482.519,89 €, et en section INVESTISSEMENT en dépenses et recettes à 385.130 €

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le budget proposé

Les subventions de fonctionnement accordées aux associations sont votées comme suit :

ADIL	15 €		
AFR	900 €	AHVOL	50 €
AMICALE DES POMPIERS	50 €	AMICALE DU BOCAGE	50 €
ARTEVIE	50 €	ASPF	300 €
MILOBEM	300 €	ASS.Cercle Art Martiaux	70 €

Ass. Paralysés de France	15 €	FIL AU REVE	70 €
Ass. Française c/ Myopathie	15 €	Ass. J. Pompiers Voulx	25 €
Ass. Judo Lorrez le Bocage	50 €	CAUE 77	50 €
CDSCF	100 €	Club Amitié	350 €
Comite Dépt Handisport	15 €	COMITE DES FETES	650 €
Cie COSMOPOLITE	80 €	CROIX ROUGE	15 €
DONNEUR DE SANG	15 E	ENSEMBLE VOCAL Voulx	30 €
ENVIRONNEMENT BOCAGE GATINAIS			30 €
ESPERANCE VARENNOISE			250 €
FNACA	70 €	FOCEL	15 €
FOYER COLLEGE JACQUES PREVERT			100 €
RESTOS DU CŒUR	50 €	NAFASEP	30 €
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER			30 €
PREVENTION ROUTIERE	30 €	SECOURS POPULAIRE	15 €
RENAISSANCE VOULXOISE			200 €
LA SAUMONEE	150 €	Ste ST VINCENT	100 €
STE D'HISTOIRE DU BOCAGE GATINAIS			50 €
AAVIM (aide aux victimes)			50 €

MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS ALLOUÉES

Il est précisé qu'il est prévu le versement :

1. d'une subvention de 300 € à la Fondation Hospitalière remplaçant l'ASSAD sous réserve du bon fonctionnement de celle-ci.
2. le versement au compte 6713 d'une subvention exceptionnelle de 80 € pour l'association Dix de Terre dans le cadres d'une expo intercommunale les 19 et 20 juin.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION (Taxes directes locales)

Le maire précise que cette année il s'agit d'une période de transition du fait de la suppression de la Taxe professionnelle, il propose donc d'appliquer le coefficient de 1,017987 afin de ramener les taux de cotisations des taxes locales aux taux appliqués en 2007 soit :

Taxe d'habitation 6,53 %

Taxe foncière bâti 10,84 %

Taxe foncière non bâti 27,24 %

Taux relais produit de la cotisation foncière des entreprises 5,29 %

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le coefficient proposé, et les taux proposés.

VOTE DE LA TAXE DES ORDURES MENAGERES

Le maire propose de voter le taux de 23.58 % compte tenu des bases provisionnelle et du produit attendu.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le taux proposé.

POS : CORRECTION D'UN MOT SUR LA DERNIERE DELIBERATION MODIFICATION ET NON REVISION SIMPLIFIÉE

Le maire rappelle que lors du dernier conseil il avait été pris une délibération décidant la révision simplifiée du POS alors qu'il s'agit d'une modification des zones :

NB

Adjonction de la possibilité de construire un bâtiment communal sur le terrain où sera construit le local technique qui lui est autorisé du fait qu'il fait parti de la catégorie « entrepot »

NAa et NAb (zone de lotissements)

Compte tenu du fait que celles-ci sont intégralement construites à part de petites enclaves, les basculer en zone UB

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le projet de modification du POS et autorise le maire à faire les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de celle-ci.

ADMISSION DES COMMUNES DE MONTMACHOUX ET DE NOISY-RUDIGNON A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE

Le maire fait lecture du courrier de la Communauté de Communes du Bocage nous demandant de nous prononcer sur l'admission des communes de Montmachoux et de Noisy –Rudignon pour valider leur intégration.

Le conseil municipal à l'unanimité après en avoir délibéré accepte l'adhésion des communes de Montmachoux et de Noisy-Rudignon.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POPUR LE DOSSIER CONCERNANT UN ENSEMBLE DE PROJET ENVIRONNEMENTAUX, AINSI QU'A JEAN-JACQUES HYEST SENATEUR

Le maire rappelle qu'il est prévu la mise en place de nichoirs, d'un pigeonnier, la création d'une mare, la réhabilitation d'un chemin de randonnée et du grand lavoir. Ce projet s'élève à 20.890.74 € TTC il propose donc de solliciter le Conseil Général pour obtenir une subvention, et d'essayer d'obtenir sur la réserve parlementaire de Mr JJ HYEST le complément.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le maire à solliciter le Conseil Général et le sénateur JJ HYEST.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire présente :

- un devis soumis par l'ASPF concernant l'amélioration de l'éclairage du clocher et de la cave de la mairie, pour les futures expositions et propose que la municipalité participe financièrement à hauteur de 50 %

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte son installation et de l'accompagner financièrement.

Signale pour info :

- que le projet de transport à la demande en partenariat avec le SITCOM est en bonne voie, et précise que l'expérience pourrait démarrer en Juin, et qu'une réunion d'information sera proposée dès confirmation du projet.
- qu'il a reçu un courrier de Mme Céline FILLIEUX concernant la réhabilitation de la bibliothèque. Monsieur le Maire a eu à s'expliquer avec Céline FILLIEUX, lui précisant que ce dossier fait parti des engagements pris et qu'il constituera un groupe de réflexion avec les utilisateurs de la bibliothèque.
- qu'il a reçu un courrier de Mr Patrice PRIN concernant la semaine « les mots en chemin » qui félicite l'ensemble des acteurs de cette manifestation.